



FICHE ACCIDENT du travail maritime

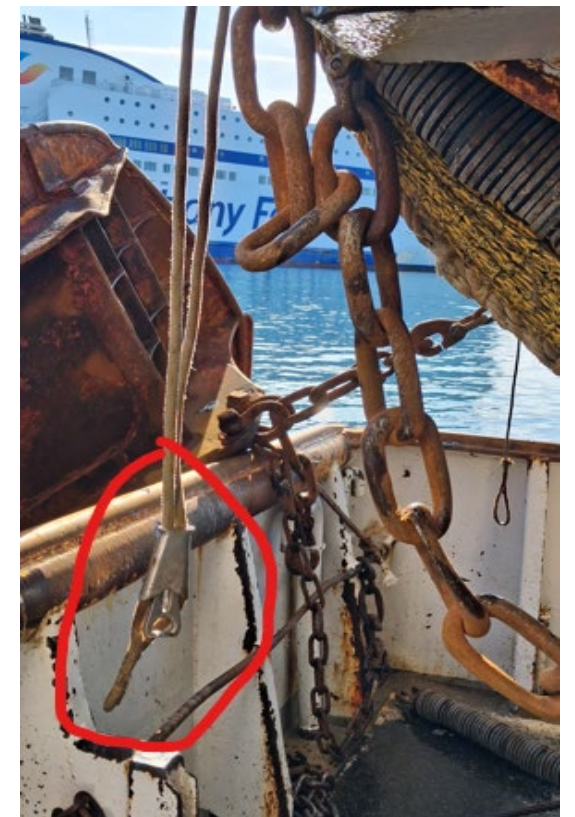
“ En passant sous l'enrouleur,
un matelot a été blessé à la tête par le
croc de largage du cul du chalut. ”



CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT

Le 26/05/2026 à 13h45, alors que le navire était à quai et que l'équipage terminait les préparatifs avant appareillage, une intervention venait d'être réalisée sur le cul du chalut. En effectuant une dernière vérification, un matelot est passé sous l'enrouleur au moment où un léger mouvement a été réalisé pour ajuster le chalut.

Le croc de largage, simplement suspendu sur le filet, est tombé et l'a frappé à la tête, provoquant une plaie du cuir chevelu



LES CAUSES



Causes techniques

- Le croc de largage était simplement suspendu et non sécurisé : un léger mouvement de l'enrouleur a suffi à provoquer sa chute.



Causes humaines :

- Le marin ne portait pas son casque lors de cette vérification : il estimait que la phase de maintenance était terminée.



Causes organisationnelles :

- Le port du casque n'était pas prévu dans le DUERP lors des opérations de préparation et d'entretien des engins de pêche ;
- Le port effectif des EPI n'était pas contrôlé ;
- La sécurisation des accessoires après maintenance n'était pas organisée.

LES CONSÉQUENCES



Pour la victime :

- Plaie sur le crâne : 3 agrafes
- Débarquement pour prise en charge médicale
- Arrêt de travail de 5 jours



Pour l'employeur :

- Désorganisation de l'équipage.
- Départ en marée avec un effectif réduit (5 marins au lieu de 6).



RECOMMANDATIONS

1 Prévention technique :

- Sécuriser systématiquement les crocs, manilles et accessoires métalliques après chaque intervention ;
- Définir un point d'accrochage dédié empêchant toute chute accidentelle ;
- Vérifier la stabilité des équipements avant maintenance.

2 Prévention organisationnelle :

- Imposer le port du casque lors des opérations de préparation et d'entretien des engins de pêche et l'intégrer dans le DUERP ;

3 Prévention humaine :

- Porter systématiquement le casque lors des opérations sur les engins de pêche ;
- Sensibiliser les équipages aux risques liés aux objets suspendus ;
- Adapter les consignes de sécurité aux équipages non francophones (pictogrammes, supports visuels, traduction des messages essentiels).